



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ

Jeudi 21 novembre 2024

DDGOS/DOS/DPROF

21/11/2024

1

BILAN DES RÉMUNÉRATIONS
CONVENTIONNELLES

2

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE
L'AVENANT 5

3

TEULADE

4

BILAN DES SANCTIONS
CONVENTIONNELLES

5

DISPOSITIF GÉNÉRATION SANS CARIE

6

POINT DIVERS

1.

BILAN DES RÉMUNÉRATIONS CONVENTIONNELLES

BILAN DE LA SAISIE DES DONNEES SUR LA PLATEFORME ATIH

Données de la plateforme ATIH

Parmi les 2 960 centres **qui ont validé** leur dossier sur la plateforme, **2 917** centres sont **adhérents à l'Accord National** (soit 98,6 %).

Types de centre	Nombre de centres
Centre de santé dentaire	1 260
Centre de santé infirmier	452
Centre de santé médical	335
Centre de santé polyvalent Avec auxiliaires médicaux	667
Centre de santé polyvalent Sans auxiliaires médicaux	203
Total	2 917

BILAN DE LA SAISIE DES DONNEES SUR LA PLATEFORME ATIH

Rappel des conditions de calcul de la rémunération :

Le centre de santé doit adhérer à l'Accord National et avoir validé la plateforme ATIH.

Sur les **3 332** centres de santé enregistrés sur l'ATIH, **2 917** centres de santé cumulent la double condition de validation de la plateforme ATIH et d'adhésion à l'Accord National.

Parmi ces **2 917** centres de santé, on en compte **2 856** pour lesquels la rémunération au titre de l'exercice 2023 a pu être calculée.

La différence sur les 61 centres de santé s'explique par les notions de regroupement de centres de santé et d'inactivité :

- 28 regroupements de centres,
- 25 centres de santé sans activité,
- 5 centres de santé ayant une date d'ouverture postérieure ou égale au 01/01/2024,
- 2 centres de santé ayant une date de fermeture antérieure au 01/01/2023.

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Paielement au titre de 2023

La mise à disposition des données pour le versement du solde 2023 et de l'avance 2024 en avril 2024 :

Pour 2 856 centres de santé (ou regroupements de centres), nous comptons :

- **1 173** centres de santé médicaux ou polyvalents (ou regroupements de centres) soit **41%** dont :
 - 824 médicaux/polyvalents « classiques »,
 - 53 polyvalents avec une forte activité infirmière,
 - 277 polyvalents avec une forte activité dentaire,
 - 19 polyvalents avec une forte activité dentaire et infirmière.
- **449** centres de santé infirmiers (ou regroupements de centres) soit **16%**
- **1 234** centres de santé dentaires (ou regroupements de centres) soit **43%**

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

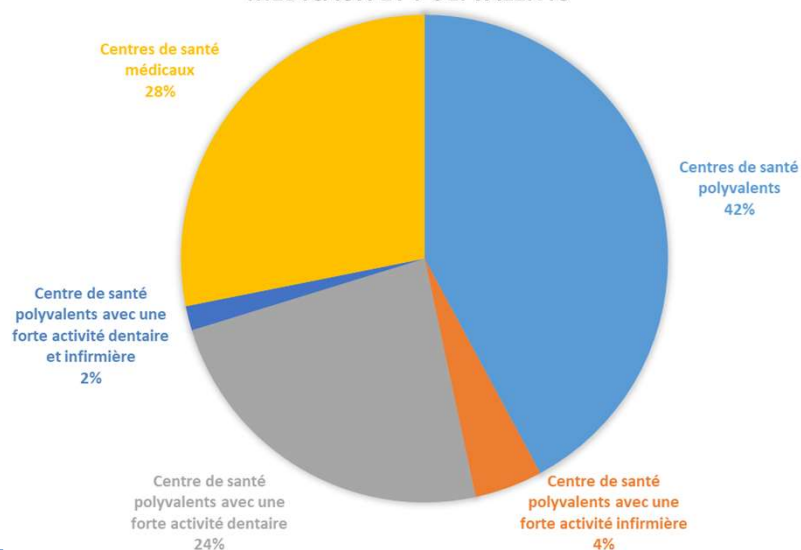
RÉPARTITION DES CENTRES DE SANTE



Paiement au titre de 2023 :

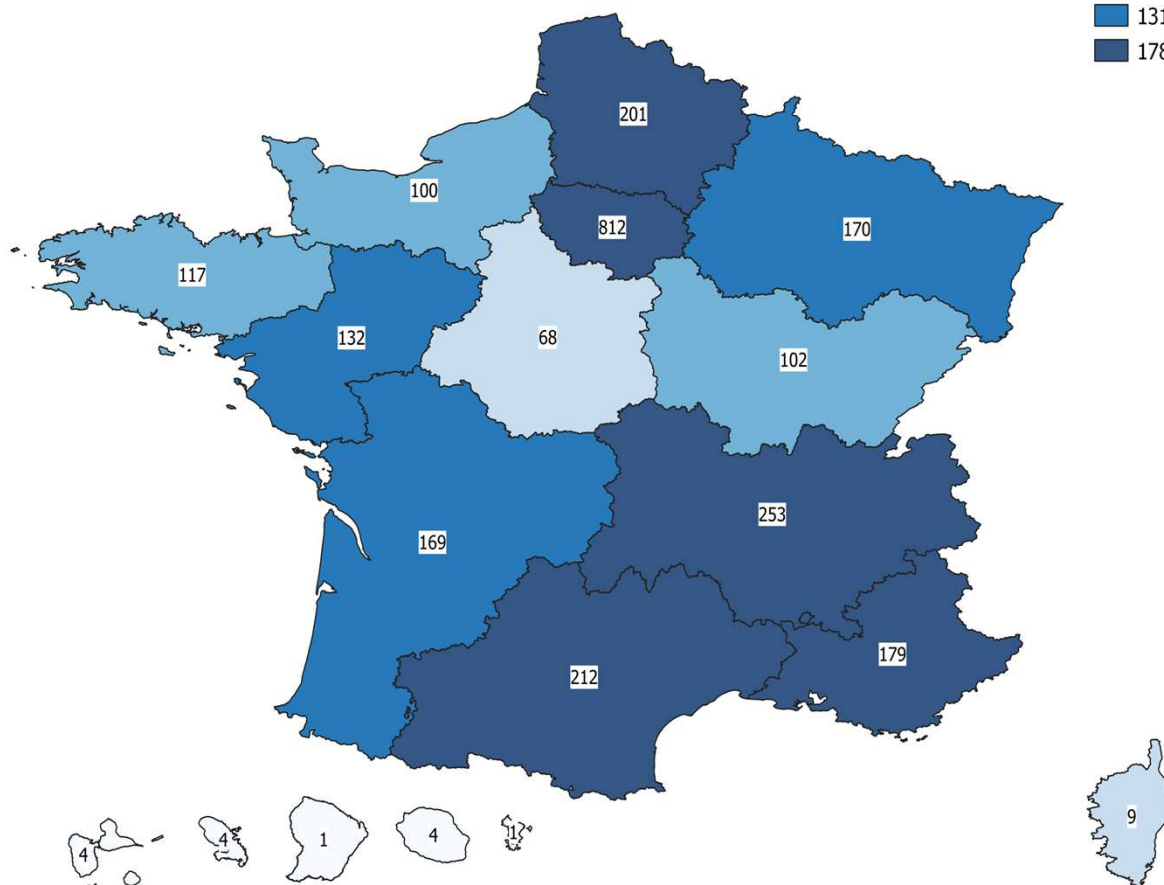
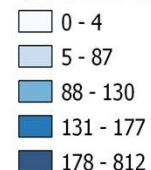
**2 856 centres de santé
(ou regroupements de centres)**

LES CENTRES DE SANTE MEDICAUX ET POLYVALENTS



Bilan du nombre de CDS rémunérés

CDS rémunérés



BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023 TOUT TYPE DE CENTRES DE SANTÉ

La région **Ile de France** compte le plus de CDS rémunérés avec **812 CDS** qui atteignent les indicateurs socles et prérequis suivie des régions Auvergne Rhône Alpes (253), Occitanie (212) et Hauts de France (201).

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bilan des paiements pour les 2 856 centres de santé :

2 538 centres ou regroupements ont atteint les prérequis et perçoivent une rémunération soit 88,9 %.

Type de centre	Nombre de Finess principaux	Montant total 2023 (rémunération majorée)
Dentaire	1 073	26 807 004,36 €
Infirmier	421	14 024 226,50 €
Médical	274	12 760 313,92 €
Polyvalent	770	55 638 105,86 €
Total général	2 538	109 229 650,63 €

Type de centre	Nombre de Finess principaux	Montant total 2022 (rémunération majorée)
Dentaire	1 043	23 676 838,90 €
Infirmier	443	13 831 589,13 €
Médical	234	9 454 428,67 €
Polyvalent	678	47 836 112,03 €
Total général	2 398	94 798 968,73 €

Le montant total versé est de **109,2 M €** au titre de 2023 soit une hausse de **15,2% par rapport à 2022**. Cette hausse est moins importante que l'année précédente (+ 33,2% entre 2021 et 2022).

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bilan des paiements pour les 2 856 centres de santé :

2023	Patientèle MT	Patientèle Enfants	Patientèle totale MT*	File active Dentaire	File active Infirmière	File active MG	Nombre de patients C2S	Nombre de patients AME
Dentaire	0	0	0	3 637 995	0	0	677 861	57 086
Infirmier	0	0	0	0	166 563	0	15 324	294
Médical	361 417	48 249	421 841	42 985	572	2 168 958	277 284	12 175
Polyvalent	984 927	94 070	1 151 085	917 958	48 010	3 131 847	560 890	72 088
Total	1 346 344	142 319	1 572 926	4 598 938	215 145	5 300 805	1 531 359	141 643

2022	Patientèle MT	Patientèle enfants	Patientèle totale MT*	File active Dentaire	File active Infirmière	File active MG	Nombre de patients C2S	Nombre de patients AME
Dentaire	0	0	0	3 548 210	0	0	631 226	51 280
Infirmier	0	0	0	0	188 931	0	16 820	263
Médical	265 234	35 385	310 819	80 734	854	1 370 864	177 243	10 200
Polyvalent	892 384	73 909	1 027 144	919 448	53 637	2 916 502	510 747	60 851
Total	1 157 618	109 294	1 337 963	4 548 392	243 422	4 287 366	1 336 036	122 594

Évolution 2023/2022	Patientèle MT	Patientèle enfants	Patientèle totale MT*	File active dentaire	File active infirmière	File active MG	Nombre de patients C2S	Nombre de patients AME
Dentaire	0,00%	0,00%	0,00%	2,53%	0,00%	0,00%	7,39%	11,32%
Infirmier	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-11,84%	0,00%	-8,89%	11,79%
Médical	36,26%	36,35%	35,72%	-46,76%	-33,02%	58,22%	56,44%	19,36%
Polyvalent	10,37%	27,28%	12,07%	-0,16%	-10,49%	7,38%	9,82%	18,47%
Total	16,30%	30,22%	17,56%	1,11%	-11,62%	23,64%	14,62%	15,54%

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bilan des paiements pour les 2 856 centres de santé :

On observe des variations différentes de la rémunération entre les exercices 2022 et 2023 selon le type de centre :

- CDS Dentaire : + 13 %,
- CDS Infirmier : + 1%,
- CDS Médicaux : + 35%,
- CDS Polyvalents : + 16%

Globalement, **l'évolution de la rémunération** est conséquente d'une part à **l'augmentation du nombre de centre de santé rémunérés** et d'autre part à **la mesure dérogatoire exceptionnelle mise en place sur l'indicateur prérequis « Réponses aux crises sanitaires »**.

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bilan des paiements pour les 2 856 centres de santé :

Le bloc système d'information représente 34,8% de cette rémunération suivie par le bloc complémentaire (25,3%), le bloc travail en équipe (24,8%) et le bloc accès aux soins (15,1%).

Type de centre	Rémunération avant proratisation majoration	Rémunération BLOC COMPLEMENTAIRE	Part Bloc compl.	Rémunération ACCES AUX SOINS	Part ACCES AUX SOINS	Rémunération TRAVAIL EN EQUIPE	Part TRAVAIL EN EQUIPE	Rémunération SYSTÈME D'INFORMATION	Part SYSTÈME D'INFORMATION
Dentaire	25 377 671,25 €	8 023 156,84 €	31,6%	3 388 978,38 €	13,4%	3 257 450,00 €	12,8%	10 708 086,03 €	42,2%
Infirmier	13 736 787,71 €	4 568 563,99 €	33,3%	1 875 741,28 €	13,7%	3 757 842,03 €	27,4%	3 534 640,41 €	25,7%
Médical	12 475 222,43 €	2 475 248,74 €	19,8%	2 073 147,30 €	16,6%	4 342 324,88 €	34,8%	3 584 501,51 €	28,7%
Polyvalent	52 344 910,37 €	11 256 657,93 €	21,5%	8 373 057,72 €	16,0%	14 415 143,40 €	27,5%	18 300 051,31 €	35,0%
Total général	103 934 591,75 €	26 323 627,49 €	25,3%	15 710 924,69 €	15,1%	25 772 760,32 €	24,8%	36 127 279,26 €	34,8%

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Focus sur les centres de santé qui n'obtiennent pas la rémunération au titre de l'exercice 2023

Sur 2 856 centres de santé pour lesquels la rémunération a été calculée, 2 538 centres de santé (ou regroupements de centres) obtiennent la rémunération soit :

- **318 centres qui ne valident pas les indicateurs socles et pré-requis** dont 10 centres de santé qui ne comptent pas de salariés (4 ont fermé au cours de l'année 2023 et ont très peu d'activité).

Pour rappel, au vu du nombre important de centres de santé n'ayant pas transmis dans les délais le plan de gestion de crise sanitaire, il a été décidé de permettre la transmission aux caisses d'un plan de crise sanitaire jusqu'à la mi-juillet pour procéder au recalcul de cet indicateur.

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Focus sur les 318 centres de santé qui n'obtiennent pas la rémunération au titre de l'exercice 2023

Parmi ces 318 centres, on dénombre :

➤ **161 centres de santé dentaires** (dont 7 CDS n'atteignent aucun des 4 prérequis) :

- 23 CDS atteignent 1 seul indicateur prérequis,
- 20 CDS atteignent 2 indicateurs prérequis,
- 111 CDS atteignent 3 indicateurs prérequis dont :
 - 76 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **Accessibilité du centre** »,
 - 33 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **Réponses aux crises sanitaires – Rédaction d'un plan de préparation** »,
 - 2 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **Fonction de coordination** ».

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Focus sur les 318 centres de santé qui n'obtiennent pas la rémunération au titre de l'exercice 2023

- **129 centres de santé polyvalents et médicaux** (*dont 14 CDS qui n'atteignent aucun des 4 prérequis*) :
 - 25 CDS atteignent 1 seul indicateur prérequis,
 - 42 CDS atteignent 2 indicateurs prérequis,
 - 48 CDS atteignent 3 indicateurs prérequis dont :
 - 22 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **SI** »,
 - 19 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **Accessibilité du centre** »,
 - 7 CDS qui n'atteignent pas l'indicateur « **Réponses aux crises sanitaires – Rédaction d'un plan de préparation** ».

BILAN DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Focus sur les centres de santé qui n'obtiennent pas la rémunération au titre de l'exercice 2023

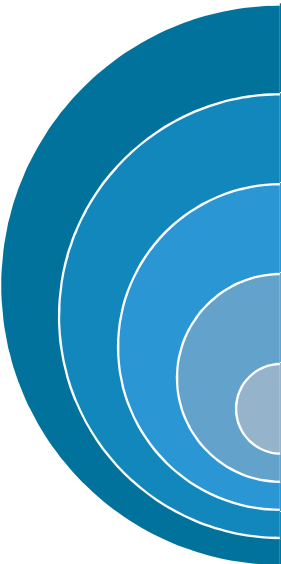
➤ 28 centres de santé Infirmiers :

- 27 ne remplissent pas l'indicateur « **Réponses aux crises sanitaires graves** »,
- 1 ne remplit pas l'indicateur « **Fonction de coordination** ».

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS - 2023

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS - 2023

Hypothèses retenues pour l'évolution de la rémunération forfaitaire spécifique :



Comparaison entre les années d'exercice 2021, 2022 et 2023
Date d'ouverture antérieure au 1 ^{er} janvier 2021
Date de fermeture postérieure ou égale au 31 décembre 2023
Atteinte des prérequis chaque année
Pas de changement de type de centre sur la période

Sous ces hypothèses, **1 505** centres de santé sont retenus dont :

- 637 dentaires,
- 349 infirmiers,
- 93 médicaux,
- 381 polyvalents,

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs aux professionnels et aux patients :

Année	Type de centre	Nombre de centres	Nombre d'ETP total	Nombre d'ETP MG	Nombre d'ETP spécialistes autres que MG	Patientèle MT	File active
2021	Dentaire	637	6 482	16	61	0	2 294 421
	Infirmier	394	2 676	8	1	0	181 515
	Médical	93	459	264	49	163 300	488 031
	Polyvalent	381	5 209	1 090	781	868 614	2 606 935
2022	Dentaire	637	6 413	15	73	0	2 280 640
	Infirmier	394	2 635	8	1	0	173 621
	Médical	93	472	268	50	174 643	858 687
	Polyvalent	381	5 127	1 054	739	831 483	2 647 504
2023	Dentaire	637	6 211	16	61	0	2 086 086
	Infirmier	394	2 558	5	1	0	156 110
	Médical	93	646	419	52	195 073	1 251 014
	Polyvalent	381	5 099	1 078	747	880 858	2 416 024
Évolution 2021/2023	Dentaire	0%	-4,2%	-0,6%	0,7%	0,0%	-9,1%
	Infirmier	0%	-4,4%	-34,0%	-59,5%	0,0%	-14,0%
	Médical	0%	40,8%	58,6%	5,9%	19,5%	156,3%
	Polyvalent	0%	-2,1%	-1,0%	-4,4%	1,4%	-7,3%
	Total	0%	-2,1%	10,2%	-3,6%	4,3%	6,1%
Évolution 2022/2023	Dentaire	0%	-3,1%	7,8%	-16,0%	0,0%	-8,5%
	Infirmier	0%	-2,9%	-29,6%	-59,5%	0%	-10,1%
	Médical	0%	36,8%	56,5%	4,7%	11,7%	45,7%
	Polyvalent	0%	-0,6%	2,3%	1,0%	5,9%	-8,7%
	Total	0%	-0,9%	13,0%	-0,3%	6,9%	-0,9%

On observe que le nombre de professionnels en terme d'ETP est en hausse pour les **CDS Médicaux (+40,8%) entre 2021 et 2023**, cependant cela ne compense pas la baisse observée pour les autres types de CDS :

- -2,1% pour les CDS Polyvalents,
- -4,2% pour les CDS Dentaires
- -4,4% pour les CDS Infirmiers.

Le nombre de professionnels en termes d'ETP a globalement baissé de **2,1 %** entre 2021 et 2023.

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

La patientèle médecin traitant a **augmenté de 4,3 %** sur la période 2021-2023 et la **file active a augmenté de 6,1 %** avec une évolution variant selon le type de centre :

- +156,3% pour les CDS médicaux,
- -7,3% pour les CDS polyvalents,
- -9,1% pour les CDS dentaires,
- -14% pour les CDS infirmiers.

	File active 2021	File active 2022	File active 2023	Évolution 2021/2023	Évolution 2021/2022	Évolution 2022/2023
Dentaire	2 294 421	2 280 640	2 086 086	-9,1%	-0,6%	-8,5%
Infirmier	181 515	173 621	156 110	-14,0%	-4,3%	-10,1%
Médical	488 031	858 687	1 251 014	156,3%	75,9%	45,7%
Polyvalent	2 606 935	2 647 504	2 416 024	-7,3%	1,6%	-8,7%
Total général	5 570 902	5 960 452	5 909 234	6,1%	7,0%	-0,9%

Cette **hausse de la file active sur l'ensemble des types centres de santé (6,1%)** est à relativiser par **une légère baisse entre 2022 et 2023 (-0,9%)** en écho à la **baisse du nombre d'ETP sur cette période**.

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

Année	Type de centre	Nombre de centres	Montant total	Axe accès aux soins	Axe Travail en équipe	Axe Système d'information	Bloc Complémentaire
2021	Dentaire	637	13 808 785 €	1 650 136 €	1 915 550 €	6 645 967 €	2 633 730 €
	Infirmier	394	10 502 373 €	1 548 578 €	3 102 188 €	3 440 482 €	2 146 840 €
	Médical	93	3 921 355 €	684 383 €	1 290 165 €	1 231 300 €	459 259 €
	Polyvalent	381	28 677 662 €	4 493 350 €	6 961 090 €	12 125 576 €	2 557 937 €
2022	Dentaire	637	15 936 127 €	1 883 100 €	1 982 400 €	6 695 150 €	4 436 738 €
	Infirmier	394	12 681 780 €	1 680 563 €	3 548 412 €	3 380 583 €	3 818 087 €
	Médical	93	4 989 320 €	767 204 €	1 763 226 €	1 267 350 €	913 921 €
	Polyvalent	381	33 776 416 €	5 055 246 €	8 813 520 €	11 933 484 €	5 323 799 €
2023	Dentaire	637	16 948 855 €	2 084 382 €	1 983 800 €	6 500 096 €	5 368 944 €
	Infirmier	394	13 386 343 €	1 787 597 €	3 557 685 €	3 348 655 €	4 399 305 €
	Médical	93	6 019 048 €	813 753 €	1 908 865 €	1 834 853 €	1 127 826 €
	Polyvalent	381	35 793 390 €	4 794 688 €	9 455 085 €	11 739 907 €	6 758 339 €
Évolution 2021/2023	Dentaire	0%	22,7%	26,3%	3,6%	-2,2%	103,9%
	Infirmier	0%	27,5%	15,4%	14,7%	-2,7%	104,9%
	Médical	0%	53,5%	18,9%	48,0%	49,0%	145,6%
	Polyvalent	0%	24,8%	6,7%	35,8%	-3,2%	164,2%
	Total	0%	26,8%	13,2%	27,4%	-0,1%	126,4%
Évolution 2022/2023	Dentaire	0%	6,4%	10,7%	0,1%	-2,9%	21,0%
	Infirmier	0%	5,6%	6,4%	0,3%	-0,9%	15,2%
	Médical	0%	20,6%	6,1%	8,3%	44,8%	23,4%
	Polyvalent	0%	6,0%	-5,2%	7,3%	-1,6%	26,9%
	Total	0%	7,1%	1,0%	5,0%	0,6%	21,8%

Le montant total versé a augmenté de 26,8 % entre 2021 et 2023 dont 53,5% pour les CDS Médicaux, suivi des CDS Infirmiers (27,5%), des CDS Polyvalents (24,8%) et des CDS Dentaires (22,7%).

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

Année	Type de centre	Nombre de centres	Montant total	Montant moyen par centre	Comparaison Montant total par rapport à l'année N-1
2021	Dentaire	637	13 808 785 €	21 677,84 €	
	Infirmier	394	10 502 373 €	26 655,77 €	
	Médical	93	3 921 355 €	42 165,11 €	
	Polyvalent	381	28 677 662 €	75 269,45 €	
	Total	1 505	56 910 174 €	37 814,07 €	
2022	Dentaire	637	15 936 127 €	25 017,47 €	15,4%
	Infirmier	394	12 681 780 €	32 187,26 €	20,8%
	Médical	93	4 989 320 €	53 648,61 €	27,2%
	Polyvalent	381	33 776 416 €	88 652,01 €	17,8%
	Total	1 505	67 383 643 €	44 773,18 €	18,4%
2023	Dentaire	637	16 948 855 €	26 607,31 €	6,4%
	Infirmier	394	13 386 343 €	33 975,49 €	5,6%
	Médical	93	6 019 048 €	64 720,95 €	20,6%
	Polyvalent	381	35 793 390 €	93 945,91 €	6,0%
	Total	1 505	72 147 636 €	47 938,63 €	7,1%

A la suite de la **parution de l'avenant 4**, de nouveaux indicateurs ont été mis en place et plusieurs indicateurs existants ont été revalorisés à la hausse entre les exercices 2021 et 2022. Ces nouvelles dispositions ont une influence sur l'évolution de la rémunération en progression de **18,4%** entre 2021 et 2022.

Bien que plus faiblement marquée qu'entre les exercices 2021 et 2022, l'évolution de la rémunération poursuit globalement sa croissance entre les exercices 2022 et 2023 **(+7,1%)**, elle est en partie relative à la **parution de l'avenant 5** applicable dès l'exercice 2023 pour les indicateurs numériques.

On observe néanmoins, une évolution plus marquée pour les CDS Médicaux entre 2022 et 2023 (20,6%).

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

Indépendamment de ces facteurs, l'évolution de la rémunération reste relativement affirmée pour les centres de santé de **type médical** où on observe un renfort du nombre **d'ETP Médecins Généralistes** (+58,6%) et **d'ETP total** (+ 40,8%) influant mécaniquement sur **l'évolution de la file active** (+156,3%) et de la **patientèle MT** (+19,5%) et par conséquent sur **l'évolution de la rémunération des indicateurs à part variable**.

Année	Type de centre	Nombre de centres	Nombre d'ETP total	Nombre d'ETP MG	Nombre d'ETP spécialistes autres que MG	Patientèle MT	File active
Évolution 2021/2023	Dentaire	0%	-4,2%	-0,6%	0,7%	0,0%	-9,1%
	Infirmier	0%	-4,4%	-34,0%	-59,5%	0,0%	-14,0%
	Médical	0%	40,8%	58,6%	5,9%	19,5%	156,3%
	Polyvalent	0%	-2,1%	-1,0%	-4,4%	1,4%	-7,3%
	Total	0%	-2,1%	10,2%	-3,6%	4,3%	6,1%
Évolution 2022/2023	Dentaire	0%	-3,1%	7,8%	-16,0%	0,0%	-8,5%
	Infirmier	0%	-2,9%	-29,6%	-59,5%	0%	-10,1%
	Médical	0%	36,8%	56,5%	4,7%	11,7%	45,7%
	Polyvalent	0%	-0,6%	2,3%	1,0%	5,9%	-8,7%
	Total	0%	-0,9%	13,0%	-0,3%	6,9%	-0,9%

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

L'indicateur « Crise sanitaire - Rédaction d'un plan de préparation » - Axe Accès aux soins

Cet indicateur issu de l'avenant 4, considéré comme optionnel au titre de l'exercice 2022 a retrouvé son caractère d'indicateur socle et prérequis à compter de l'exercice 2023. Toutefois, les centres de santé qui n'ont pas atteint cet l'indicateur ont obtenu un délai supplémentaire pour présenter leur plan de préparation et bénéficier d'un nouveau calcul.

A l'issue de la campagne de recalcul, cet indicateur connaît une augmentation de 109% tant quantitativement que sur la rémunération globale de cet échantillon.

L'indicateur « Réponse aux Crises sanitaires - Rédaction d'un plan de préparation » est prioritairement atteint par les centres de santé de type Dentaire (42%), puis par les centres de santé de type Médicaux et Polyvalents (32%) et enfin par les centres de santé Infirmiers (26%).

La rémunération globale de cet indicateur avant l'application de la majoration de surprécarité s'élève à 1 053 500 € pour les 1 505 centres de santé de l'échantillon.

	Centres de santé Dentaires		Centres de santé Infirmiers		Centres de santé Médicaux ou Polyvalents		Total			
Nombre de centres	637		394		474					
Année	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération		
2022	315	220 500 €	200	140 000 €	205	143 500 €	720	504 000 €	109%	109%
2023	637	445 900 €	394	275 800 €	474	331 800 €	1 505	1 053 500 €		

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

L'indicateur « Parcours Insuffisance Cardiaque »

Cet indicateur s'adresse aux CDS Médicaux et Polyvalents, il est rémunéré 100 points variables (annexée à la patientèle de référence).

On note une évolution de **56% du nombre de CDS** en atteinte de l'indicateur entre 2022 et 2023. L'évolution de la **rémunération globale** est de **77%**. Elle est mécaniquement impactée par la hausse du nombre de patients MT pour les CDS Médicaux (+11,7%) et Polyvalents (+ 5,9%) et fait écho à la hausse des effectifs ETP MG observée chez les centres de santé de type Médicaux (+56,5% entre 2022 et 2023).

On compte, sur cet échantillon, 14,1% de centres de santé rémunérés sur l'indicateur.

	Centres de santé Médicaux ou Polyvalents		Total	
Nombre de centres	474			
Année	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Évolution Nb	Évolution rémunération
2022	43	18 755 €	56%	77%
2023	67	33 155 €		
%	14,1%			

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

L'indicateur « Protocoles de coopération SNP »

Cet indicateur s'adresse aux CDS Médicaux et Polyvalents et sa mise en œuvre ouvre droit à la rémunération de 100 points fixes dans la limite de 6 protocoles. De par l'absence de part variable, on observe une évolution de 80,8%, tant sur le nombre de protocoles mis en œuvre, que sur la rémunération globale de l'indicateur entre les exercices 2022 et 2023 de l'échantillon.

Le nombre de CDS rémunérés évolue à la hausse de **76,2%** en 2023 par rapport à 2022.

8,2% des centres de santé Médicaux et Polyvalents de l'échantillon remplissent cet indicateur.

	Centres de santé Médicaux ou Polyvalents			Total		
Nombre de centres	452					
Année	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Nb protocoles	Rémunération	Évolution Nb	Évolution nb protocoles	Évolution rémunération
2022	21	52	36 400 €	76,2%	80,8%	80,8%
2023	37	94	65 800 €			
%	8,2%	-	-			

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

L'indicateur « Participation à une organisation proposant la prise en charge de SNP dans le cadre de la régulation du SAS » (Avenant 4)

Cet indicateur vise à valoriser la participation des centres de santé Polyvalents et Médicaux qui prennent en charge de nouveaux patients orientés par le Service d'accès aux soins (SAS) ou via la régulation du SAS mise en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est calculé sur la base de 200 points variables selon le nombre d'ETP de médecins généralistes.

Ce sont **7,2%** de centres de santé de l'échantillon qui sont rémunérés sur cet indicateur en 2023. Le nombre de centre de santé rémunérés évolue de **1 600%** entre les exercices 2022 et 2023. La rémunération est en hausse de **+ 2 134%** entre 2022 et 2023 et suit la variation du nombre d'ETP MG pour les CDS Médicaux (+56,5%) et Polyvalents (+ 2,3%).

	Centres de santé Médicaux ou Polyvalents			Total		
Nombre de centres	474					
Année	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Nb ETP MG (uniquement CDS rémunérés sur l'indicateur)	Nombre de CDS rémunérés	Évolution Rémunération	Évolution Nb ETP MG
2022	2	9 730 €	6,95	1 600 %	2 134%	2 134%
2023	34	217 364 €	155,26			
Part des CDS	7,2%					

ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Éléments relatifs à la rémunération entre 2021 et 2023 :

L'indicateur « Implication des usagers niveau 2 »

Cet indicateur est applicable à tous les types de centres de santé, il est calculé sur la base de 300 points variables annexés sur la patientèle de référence. On l'observe en hausse de **47,7%** sur la rémunération globale de l'échantillon et de **61,2%** sur le nombre total de CDS qui en remplissent les conditions d'atteinte.

L'indicateur « Implication des usagers de niveau 2 » est calculé selon le principe de points variables, son évolution est mécaniquement liée à la hausse de la patientèle de référence. On constate bien une parfaite symétrie entre l'évolution de la base part variable (patientèle de référence) et l'évolution de la rémunération :

- CDS dentaires : **+ 78,7%** de la file active et **+ 78,7%** de la rémunération,
- CDS infirmiers : **+ 25,1%** de la file active et **+ 25,1%** de la rémunération,
- CDS médicaux et polyvalents : **+ 64,1%** de la patientèle MT et **+ 64,1%** de la rémunération.

	Centres de santé Dentaires		Centres de santé Infirmiers		Centres de santé Médicaux ou Polyvalents			
Nombre de centres	637		394		474			
Année	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Nombre de CDS rémunérés sur l'indicateur	Rémunération	Total Nb CDS	Total rémunération CDS
2022	37	86 550 €	71	179 636 €	70	83 897 €	178	350 083 €
2023	65	154 628 €	104	224 708 €	118	137 666 €	287	517 002 €
Évolution 2022/2023	75,7%	78,7%	46,5%	25,1%	68,6%	64,1%	61,2%	47,7%
Évolution Patientèle de référence 2022/2023	78,7%	-	25,1%	-	64,1%	-		

EVOLUTION DES REMUNERATIONS ROSP

➤ ROSP évolution depuis 2017

Année	Nombre de CDS rémunérés	Montant total	Montant par centre
2017	369	2 771 996 €	7 512€
2018	436	3 339 807 €	7 660€
2019	511	4 036 381 €	7 899€
2020	520	4 007 995 €	7 707€
2021	681	4 985 286 €	7 321€
2022	822	5 912 988€	7 193€
2023	950	7 063 243 €	7 435€

➤ Détail ROSP CDS

ROSP CLINIQUE (CDS) – MT ADULTE			
ANNEE	Effectif rémunéré	Rémunération totale	Rémunération moyenne/CDS rémunéré
2022	820	5 715 744,12€	6 970,42€
2023	944	6 787 729€	7 190€

ROSP CLINIQUE (CDS) – MT ENFANT			
ANNEE	Effectif rémunéré	Rémunération totale	Rémunération moyenne/CDS rémunéré
2022	599	197 244,72€	329,29€
2023	721	275 514€	382,13€

EVOLUTION DES REMUNERATIONS ROSP

- Rémunérations ROSP 2023 MT Adulte et Enfant (payées en 2024): comparaison centres de santé et médecins libéraux

	Effectifs totaux	Effectifs rémunérés	En %	Rémunération totale	Rémunération moyenne par PS/CDS rémunéré
ROSP MT adulte libéraux	77 862	63 942	82%	266 389 463€	4 166€
ROSP MT adulte CDS	1 082	944	87%	6 787 729€	7 190€
ROSP MT enfant libéraux	52 714	48 082	91%	15 252 267€	317€
ROSP MT enfant CDS	874	721	82%	275 514€	382€

EVOLUTION DES REMUNERATIONS FMPT ET MPA

➤ Forfait Patientèle Médecin Traitant (FPMT)

Année	Nombre de CDS	Montant total	Montant par centre
2018	491	12,2M€	24 773 €
2019	558	13,8M€	24 659 €
2020	608	15M€	24 709 €
2021	717	17,5M€	24 399 €
2022	832	20 M€	24 169€
2023	1 055	24 M€	22 957€

Source : Données Cnam

L'augmentation des CDS bénéficiaires de ces 2 rémunérations, constante depuis 2018, est plus marquée en 2023 ; Parallèlement, le montant moyen par centre de santé diminue.

➤ Majoration Personne Agée (MPA)

Année	Nombre de CDS	Montant total	Montant par centre
2018	415	0,8M€	1 952 €
2019	422	0,8M€	1 794 €
2020	616	0,7M€	1 152 €
2021	647	0,8M€	1 272 €
2022	657	0,8M€	1 292 €
2023	937	0,9M€	1 007 €

Source : Données Cnam

Le dernier versement au titre de la Majoration Pour Personnes Agées (MPA) a eu lieu en octobre 2024

-

BILAN CONTRATS ASSISTANTS MÉDICAUX & IPA

AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL

➤ Bilan contrats assistants médicaux 2024

Au total : 224 contrats en cours (141 en sept 2023) - montant total versé depuis 2020 : 12,6 M€

- ✓ **un total de 973 ETP de médecins salariés** par les CDS qui bénéficient d'un contrat d'aide à l'emploi d'un assistant médical.
- ✓ **un total de 254,5 ETP d'assistants médicaux (143,5 en sept 2023) et en moyenne 1,1 ETP d'assistant médical** par contrat.

10 contrats ont été clôturés.

A la même date, on compte **7 240 contrats pour les médecins libéraux**, pour un total de **4 841 ETP d'assistants médicaux**.

AIDE À L'EMPLOI IPA

Lors de la campagne ATIH pour 2023, 67 centres de santé déclarent salarier une IPA pour un total de 62 ETP.

- À fin septembre 2024, **28 contrats d'aide à l'emploi d'une IPA en centre de santé ont été rémunérés** depuis l'entrée en vigueur du dispositif.
- Pour un total de **686 600€**

2.

PATIENTÈLE CENTRES DE SANTÉ

PÉRIMÈTRE

Champs

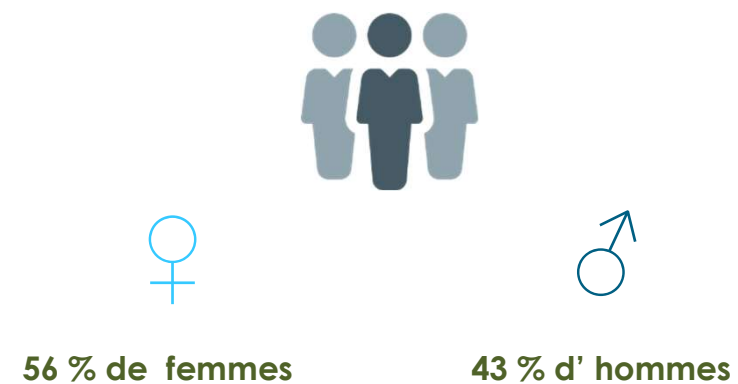
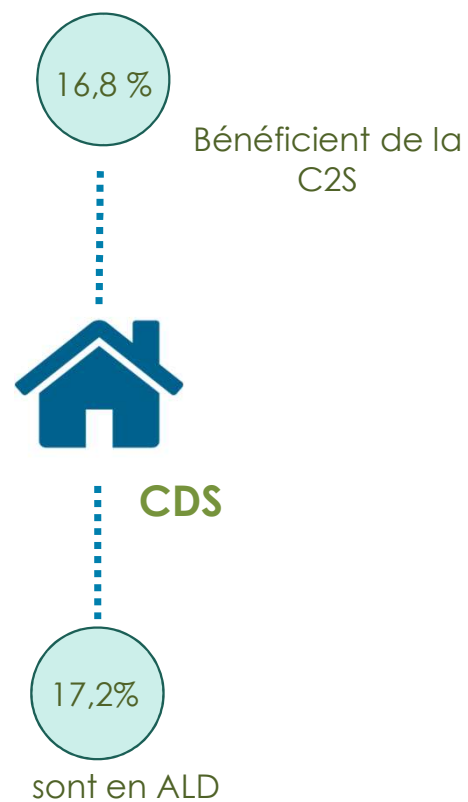
- Tous les patients ayant reçu des soins dans des centres de santé ayant saisi et validé les données ATIH

Période

- Année 2023

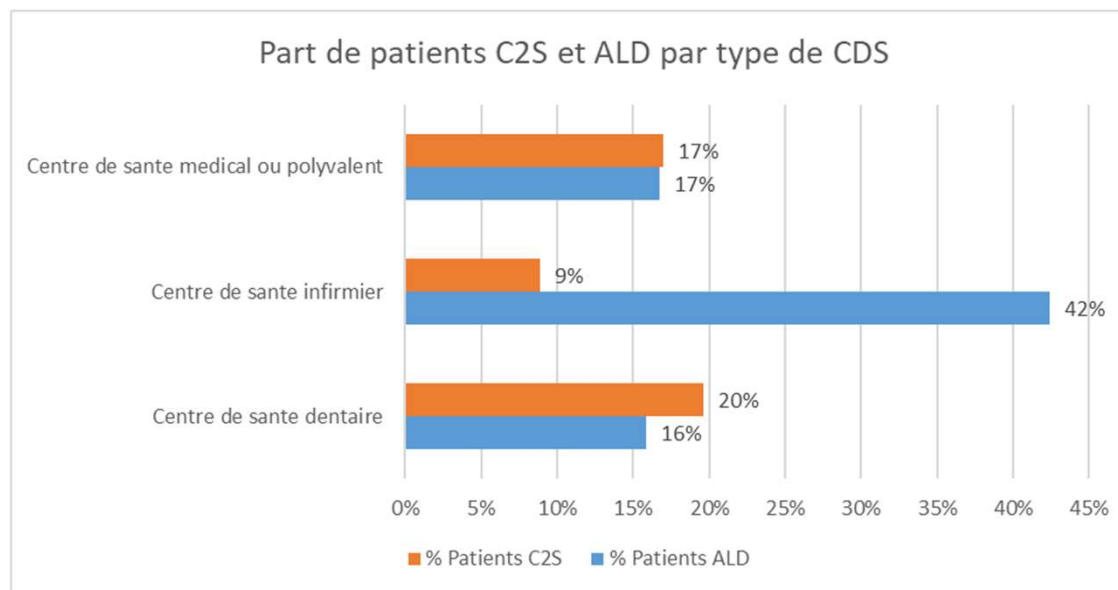
PATIENTÈLE CDS GLOBALE

Parmi les patients vus au moins une fois en centre de santé en 2023 :



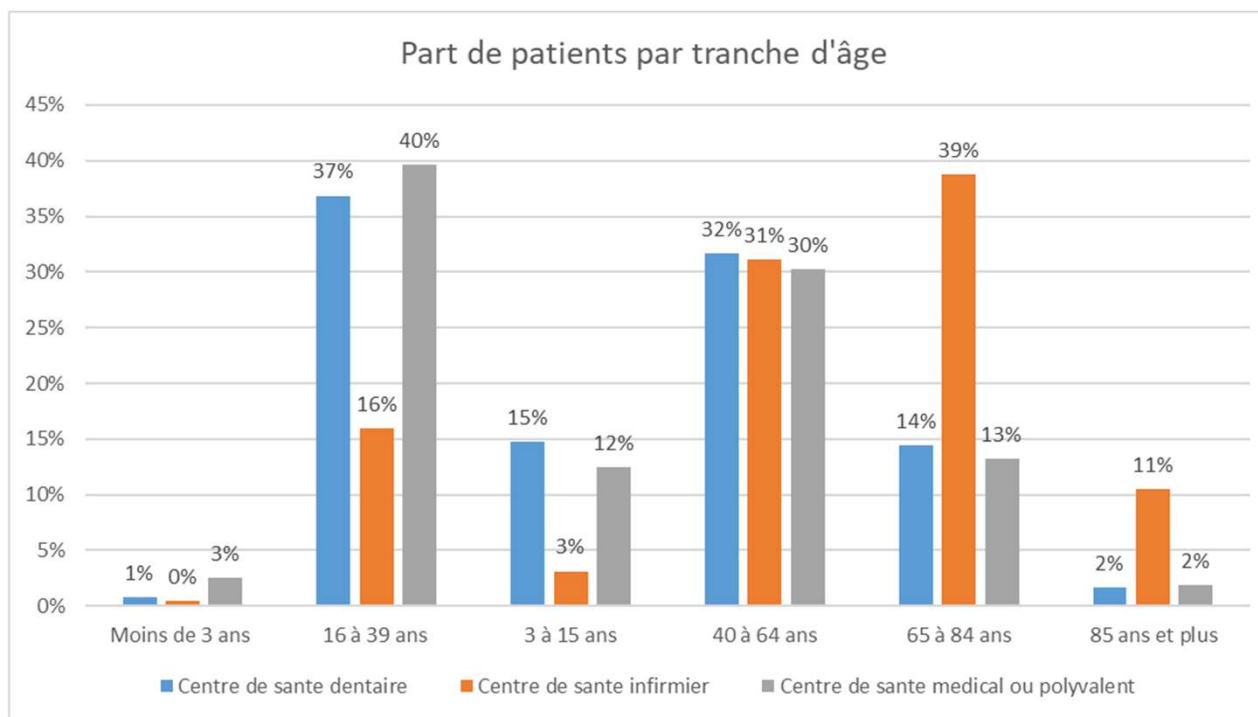
âge moyen :
49 ans

CARACTÉRISTIQUES DE LA PATIENTÈLE PAR TYPE DE CDS



- 42 % des patients vus en 2023 par un CDS infirmier étaient en ALD.
- 20 % des patients vus en 2023 par un CDS dentaire étaient bénéficiaires de la C2S.

ÂGE DE LA PATIENTÈLE PAR TYPE DE CENTRE DE SANTÉ



- Les patients de plus de 65 ans représentent une part plus élevée de la patientèle en centre de santé infirmier.
- Tandis que dans les CDS médicaux ou polyvalents et dentaires ce sont les patients ayant entre 16 et 39 ans

PATIENTELE MEDECIN TRAITANT

Parmi les patients ayant eu au moins acte/consultation en CDS en 2023, 8,04% avait déclaré le CDS comme médecin traitant.



CDS polyvalents ou médicaux



CDS infirmier

8% de patients sans MT

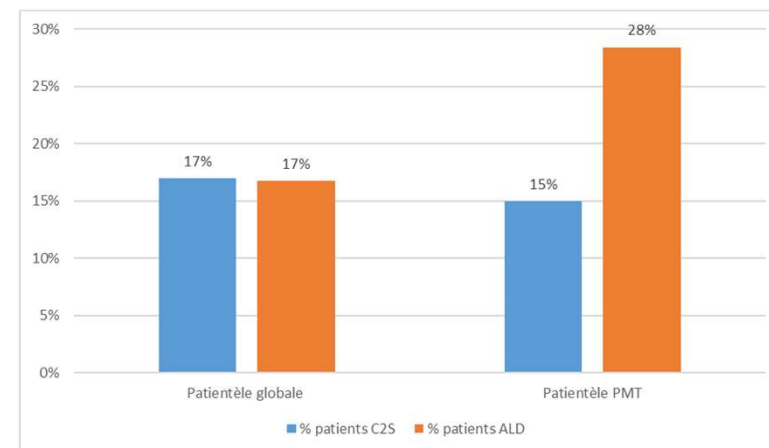
1,4 % de patients ayant déclaré le CDS comme MT



14 % de patients sans MT

10,5% de patients ayant déclaré le CDS comme MT

CDS polyvalents ou médicaux



2

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 5

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 5

Pour rappel



Signature avenant 5 à l'accord national des centres de santé le 30/11/23

Calendrier entrée en vigueur des mesures

Mesures liées à la rémunération forfaitaire (indicateurs d'usage, mesures aller vers, stages)	Année 2024 (sans proratisation)
Mesures démographiques (création nouveaux contrats CDS dentaire et révision des montants CDS médicaux, polyvalents et infirmiers)	A compter du 6 août et uniquement après la publication de l'arrêté national de zonage et des arrêtés régionaux par les ARS.
Régulation dentaire	A compter du 1er janvier 2025
Evolution du contrat d'aide à l'emploi d'un assistant médical	6 août 2024
Création d'une aide à la formation IPA	6 août 2024 (les paiements interviendront à compter de septembre 2024 au bénéfice des infirmiers salariés qui ont démarré leur formation IPA à la rentrée universitaire 2023)
Mesures diverses (sage-femme référente; génération sans carie; sanctions)	6 février 2024

FOCUS RÉGULATION DENTAIRE

Région	ZNP	Publication	Date	Nombre de CDS concernés (2023)	Nombre de CD libéraux (cabinet principal) 2022
NA	2	Publié	01/07/24	2	64
GE	3	Publié	18/07/24	17	267
BFC	0	Publié	18/07/24	NC	NC
Corse	0	En cours		NC	NC
CVL	0	Publié	25/07/24	NC	NC
ARA	7	Publié	01/11/24	15	315
OCC	7	Publié	22/10/24	3	125
BRE	5	Imminent		0	41
PACA	14	Publication prévue décembre		41	835
HDF	2	Prévu pour fin décembre / début janvier		0	26
IDF	22	Publication prévue décembre		166	1670
Réunion	1	Non publié		0	37
Normandie	0	Publication prévue novembre		NC	NC
Martinique	0	Publication prévue décembre		NC	NC
PDL	0	Publié	15/10/24	NC	NC
Guadeloupe	0	Publication prévue décembre		NC	NC
Guyane	0	Non publié		NC	NC
Mayotte	0	Non publié		NC	NC

État des lieux des zonages publiés

ZOOM SUR LA RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ DENTAIRE : MEMO EXPLICATIF



CENTRE DE SANTE
MISE EN PLACE DU PRINCIPE DE REGULATION DE L'ACTIVITE DENTAIRE AU 1^{er} JANVIER 2025

EN ZONE NON-PRIORITAIRE - zonage profession chirurgiens-dentistes



31 décembre 2025

1^{er} juillet

1^{er}

1^{er}

2023

2024

2025

TRANSITION
TERMINEE

Régulation du
conventionnement
des CDS

Nouveau Centre de santé dentaire
ou création d'activité dentaire
A partir du 1^{er} janvier 2025 :
Pas de conventionnement possible

Régulation des
**effectifs chirurgiens-
dentistes** des CDS

Régulation des effectifs

- Pas d'augmentation d'ETP chirurgien-dentiste : 1 départ d'ETP = 1 remplacement possible d'1 ETP
- Sont inclus dans les effectifs : arrêt maladie, maternité, congé parental, etc.



Centre de santé dentaire

Possibilité de remplacer jusqu'au **31 décembre 2025** un poste qui est vacant depuis le **1^{er} janvier 2024**



Centre de santé polyvalent avec activité dentaire

Possibilité de remplacer jusqu'au **31 décembre 2025** un poste qui est vacant depuis le **1^{er} juillet 2023**

Le centre de santé a l'obligation conventionnelle d'informer sa caisse de tout mouvement d'ETP de chirurgien-dentiste



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 5 : ZOOM SUR LA RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ DENTAIRE



Actions de communication :

- Actualité Ameli.fr + article Ameli.fr (« exercice professionnel »)
- Envoi message Osmose aux centres de santé le 15 octobre 2024
- Alerte message d'ouverture sur la plateforme ATIH prévu pour la campagne 2025 rappelant l'obligation de déclarer le nombre d'ETP CD présent au 31/12/24.

Actualisation en cours des zonages sur cartosanté.fr

Modalités de suivi CPR/CPN : proposition d'organiser un GT courant avril prochain pour un premier bilan de la mise en place de la régulation dentaire.

3.

SUBVENTION TEULADE

SUBVENTION TEULADE

Objectif d'élaborer des instructions internes visant à harmoniser le traitement de la subvention Teulade par les caisses.

Le champ d'application est précisé

seuls les professionnels de santé suivants sont à prendre en compte dans le calcul de la subvention :

- Médecins
- Chirurgiens-dentistes
- Infirmiers / IPA
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Sages-femmes
- Orthophonistes
- Orthoptistes
- Pédicures-podologues

Le personnel administratif n'est pas à prendre en compte pour le calcul de la subvention Teulade (par exemple, cadre administratif). Cependant, certaines infirmières coordinatrices sont intégrées sous ce vocable et doivent bien être prises en compte comme professionnel de santé.

SUBVENTION TEULADE

Objectif d'élaborer des instructions internes visant à harmoniser le traitement de la subvention Teulade par les caisses..

2./ Procédure : La Cnam préconise un traitement des demandes trimestriel. Délai qui peut être adapté par les caisses (au vu notamment du nombre de demandes à traiter).

3./ Pièces justificatives :

→ Un état déclaratif (modèle type en cours de rédaction) faisant apparaître :

- ✓ Le montant de l'assiette totale des cotisations maladie dues par le centre en qualité d'employeur ;
- ✓ Le montant de la part de cette assiette correspondant aux personnels salariés médicaux et paramédicaux susvisés (et donc la transmission par le centre de la liste nominative du personnel employé par le centre).

→ Une attestation délivrée par l'URSSAF certifiant du versement des cotisations pour la période concernée et faisant apparaître le montant des cotisations maladie acquittées.

Pour les centres de santé pour lesquels les codes types de personnel ont été déployés dans les logiciels de paie, l'attestation URSSAF est remplacée par une attestation spécifique qui est à demander par le centre de santé auprès de l'URSSAF et à transmettre à la caisse.

Les caisses ne doivent pas exiger de pièces supplémentaires (par exemple, les fiches de paie, les contrats de travail)

4.

BILAN DES SANCTIONS CONVENTIONNELLES

PROCÉDURES DE SANCTION CONVENTIONNELLE

- Depuis 2023, 48 procédures conventionnelles ont été mises en œuvre vis-à-vis de centres de santé
 - dont 46 sans mise en demeure préalable, et 1 procédure de déconventionnement en urgence
 - 5 groupes de centres de santé (soit 38 CDS au total)

+ 8 procédures vont être lancées ce mois-ci (novembre 2024) pour un groupe de centres de santé
- 40 décisions de sanction de suspension de la possibilité d'exercer dans le cadre conventionnel sans sursis, après avis favorables des commissions paritaires
 - 20 centres en Ile-de-France, 5 en région Auvergne – Rhône Alpes, 4 en région Provence – Alpes – Côte d'Azur
 - 1 à 2 centres dans les autres régions : Bretagne, Centre – Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Pays-de-Loire
- 35 centres ont fait un recours en référé
 - 26 requêtes rejetées par les tribunaux administratifs
 - 9 décisions de déconventionnement suspendues par le tribunaux administratifs (poursuites devant le Conseil d'Etat en cours)

5.

DISPOSITIF GÉNÉRATION SANS CARIE

PROGRAMME « GÉNÉRATIONS SANS CARIE » : RENFORCER LA PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Volet 1



Refonte des EBD en ville :
un EBD modernisé,
dématérialisé, annualisé
et revalorisé

*pour un suivi bucco-
dentaire annuel des jeunes
générations*

Volet 2



**Renforcement des actions
de prévention bucco-
dentaire en milieu
scolaire**

*pour promouvoir
l'importance de la santé
orale auprès des enfants et
renforcer le dépistage des
enfants les plus à risque*

Volet 3



**Mise en place d'actions
« d'aller-vers » les jeunes
les plus éloignés des
soins dentaires**

*pour permettre à ces jeunes
de bénéficier d'un suivi
bucco-dentaire régulier*

**Un programme construit en partenariat avec les représentants des chirurgiens-dentistes.
Programme inscrit comme mesure phare de la feuille de route gouvernementale sur la santé de
l'enfant 2024-2030**

FOCUS VOLET 1 : REFONTE DES EXAMENS BUCCO-DENTAIRES (EBD) EN VILLE



Assurer un suivi bucco-dentaire régulier et une éducation à la santé orale

Prolongation de l'EBD femme enceinte (+6 mois)

25 Février 2024

Annualisation de l'EBD jeunes

Avril 2025



Moderniser l'examen bucco-dentaire

Renforcement des messages de prévention lors de l'EBD avec mise en place du « Guide EBD »

Novembre 2024

Dématérialisation de la saisie des résultats de l'EBD (téléservice)

Avril 2025

Modernisation de l'invitation M'T dents avec un envoi par mail sur certaines tranches d'âge + suppression du bon de prise en charge

Avril 2025



Renforcer l'attractivité des EBD

Revalorisation de l'examen bucco-dentaire (+10 €)

Avril 2025

Revalorisation des soins conservateurs pour les assurés de 3-24 ans (+30%)

25 Février 2024 + extension cohorte dès février 2025

Cofinancement AMO/AMC de l'EBD et des soins associés

Avril 2025



Actualiser les données sur la santé orale

Mise en place d'une enquête nationale sur la santé orale des jeunes assurés de 3 à 24 ans

Lancement prévisionnel de l'enquête en septembre 2025



CE QUI CHANGE DANS VOTRE PRATIQUE SUR L'EBD « M'T DENTS TOUS LES ANS ! »



A chaque étape de l'EBD, des nouveautés concernant votre pratique.

Invitation du patient

1

Invitation tous les ans

Dématérialisation de l'invitation à certains âges

Suppression du bon de prise en charge à présenter au chirurgien-dentiste

Réalisation de l'examen

2

Saisie des résultats de l'EBD directement dans votre logiciel (téléservice dédié)

Renforcement des messages de prévention lors de l'examen avec mise en place du « Guide EBD »

Possibilité de facturer jusqu'à 2 actes complémentaires à l'EBD (s'il s'agit d'un détartrage et d'une pose de vernis fluoré)

Facturation

3

Augmentation des tarifs de l'EBD (+10€)

Nouveaux codes de facturation

Co-financement AMO/AMC de l'EBD et soins associés avec mise en place d'un tiers payant partagé + outil de gestion du TP



L'examen bucco-dentaire offert aux jeunes assurés (3 à 24 ans) sera proposé tous les ans (contre tous les 3 ans actuellement).

CE QUI CHANGE DANS VOTRE PRATIQUE SUR L'EBD



au cœur de
votre pratique
La Haute-Normandie

OUTILS À DISPOSITION



Guide de l'examen
bucco-dentaire



Téléservice EBD



Outil de gestion
du tiers payant
AMO + AMC

CE QUI CHANGE SUR LES SOINS CONSERVATEURS ET PRÉVENTIFS (POUR LA GÉNÉRATION SANS CARIE)



Création d'un modificateur 9 : +30% pour les soins conservateurs de la Génération sans carie (3-24 ans) (annexe XIX)
(2024)

Acte	Exemples	Code acte	Tarif 2023	3-24 ans
Restaurations coronaires	Restauration prémolaire / molaire 2 faces par matériau plastique sans ancrage	HBMD049	50 €	65 €
Endodontie	Endodontie	HBFD008	100 €	130 €



Actes prophylactiques

Libellé	Code acte	Tarif	En 2025
Pose de vernis fluoré	HBLD004 3-24 ans	25€/ séance 2X/an	Extension aux enfants de 1 an et 2 ans et aux 25 ans
Scellement de sillon prophylactique	HBBD005 Molaires définitives Jusqu'à 16 ans	26,03€/dent	/



Création et prise en charge nouveaux actes **(2026)**

Mesure	Libellé	Code acte	Tarif
Prise en charge	Fluorure diamine d'argent	Création	35€
	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé	HBLD006	30€ (HLF = 150€)
Création	Exérèse de la pulpe camérale (biopulpotomie) d'une dent permanente	Création	80€
	Coiffe pédodontique préformée		150€
	Scelllements thérapeutiques	Création	Avis HAS
	ART <i>Atraumatic Restorative Treatment</i>		Avis HAS



Bon à savoir : La population de la génération sans carie sera étendue à compter de 2025 (1-25 ans en 2025, 1-26 ans en 2026, 1-27 ans en 2027 et 1-28 ans en 2028)
Cumul modificateurs 9 et N pour les soins sur dents permanentes de jeunes de moins de 13 ans.

LA GÉNÉRATION SANS CARIE

Génération sans carie : une génération sur laquelle les partenaires conventionnels investissent en termes de prévention bucco-dentaire

Programme « M'T dents » : 3 à 24 ans

- **Examen bucco-dentaire Jeunes** offert chaque année à tous les jeunes de 3 à 24 ans
 - *Un examen des dents et des gencives (EBD)*
 - *Des conseils de prévention bucco-dentaire*
 - *Des soins consécutifs éventuels*

Prise en charge soins préventifs et conservateurs : 1-25 ans*

- **Les soins pour cette génération bénéficient d'une majoration/valorisation dédiée**
 - *Application du modificateur 9 : +30% pour les soins conservateurs (annexe XIX de la convention)*
 - *Prise en charge de l'application de vernis fluoré*
- **À compter de 2025, cette génération sans carie est étendue à de nouvelles classes d'âge :**
 - *Extension aux enfants de 1 an et 2 ans*
 - *Extension de + 1 an au-delà de 24 ans, chaque année, jusqu'en 2028*

6.

POINT DIVERS

POINT DIVERS

- **Rappel des dates d'ouverture de la campagne de saisie ATIH 2025 : 2 janvier 2025 au 3 mars 2025**
- **Calendrier conventionnel** : l'accord national des centres de santé actuellement en vigueur a été signé le 8 juillet 2015 et reconduit tacitement en septembre 2020. L'échéance prochaine est au 30 septembre 2025.

Article 51 de l'accord national prévoit pour les CDS nouvellement installés la transmission à la caisse :

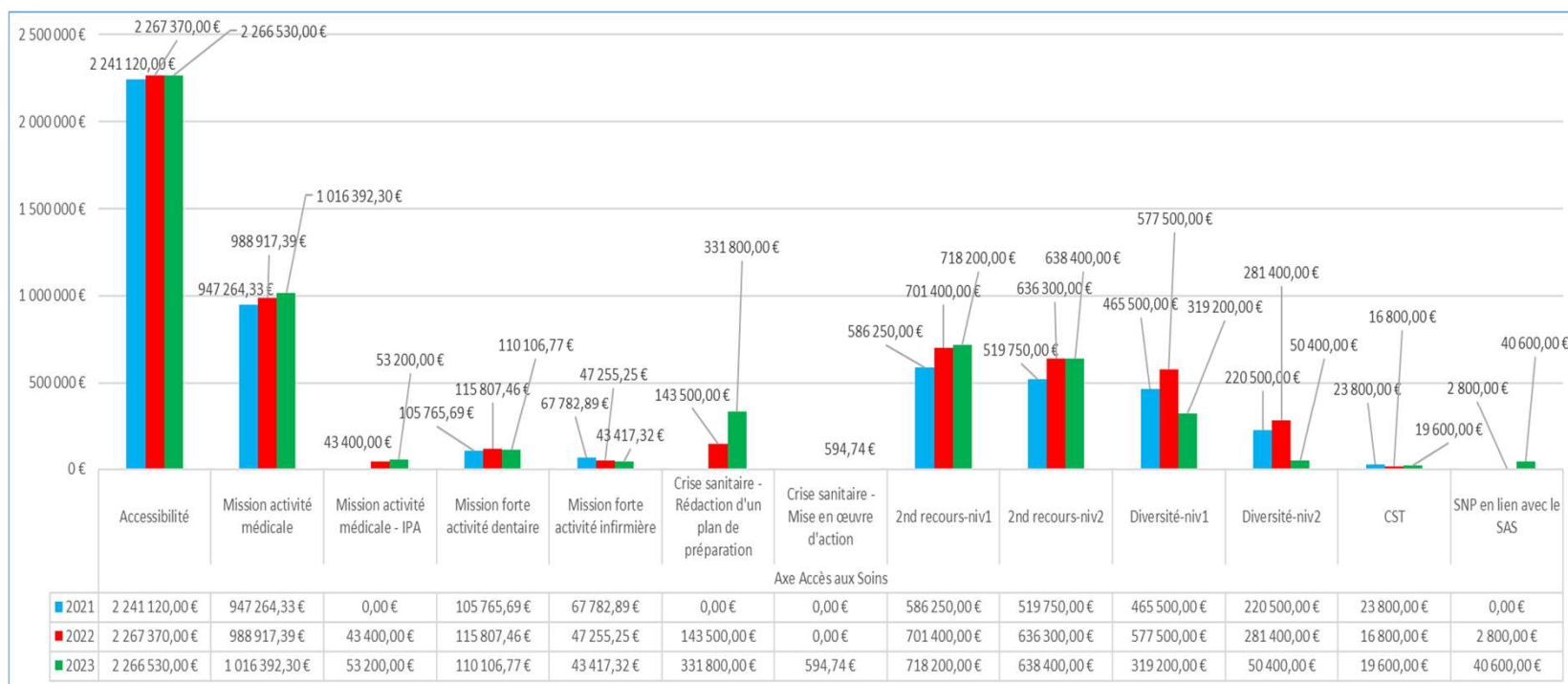
- ✓ les données relatives à l'identification administrative du centre de santé (raison sociale, adresse, et le nom du représentant légal)
- ✓ la liste des professionnels de santé salariés du centre (préciser les noms prénoms et numéro RPPS des professionnels de santé salariés, ces informations devront être mises à jour à chaque changement en précisant les départs et arrivée de tous professionnels de santé salariés) et des personnels administratifs,
- ✓ ses statuts et son règlement intérieur
- ✓ les contrats de travail des professionnels de santé salariés ainsi que la preuve de leur inscription à l'Ordre, pour les professions relevant d'une profession ordinaire

+ En cas de **modification du projet de santé** et/ ou de **modification de la liste des professionnels de santé salariés** du centre dont le numéro RPPS, le centre de santé s'engage à en informer la caisse de son lieu d'installation dans le délai d'un mois à compter de la date de modification.

ANNEXES

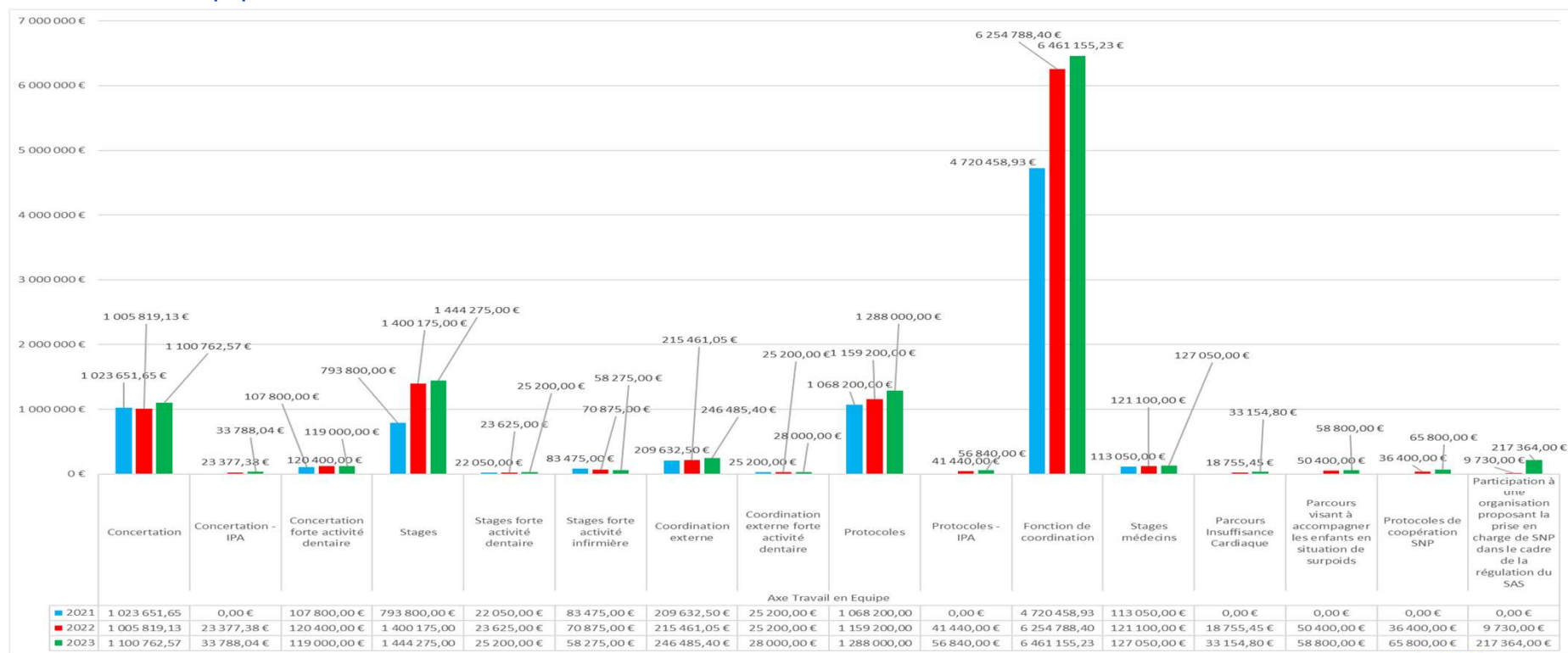
ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Accès aux soins



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Travail en équipe



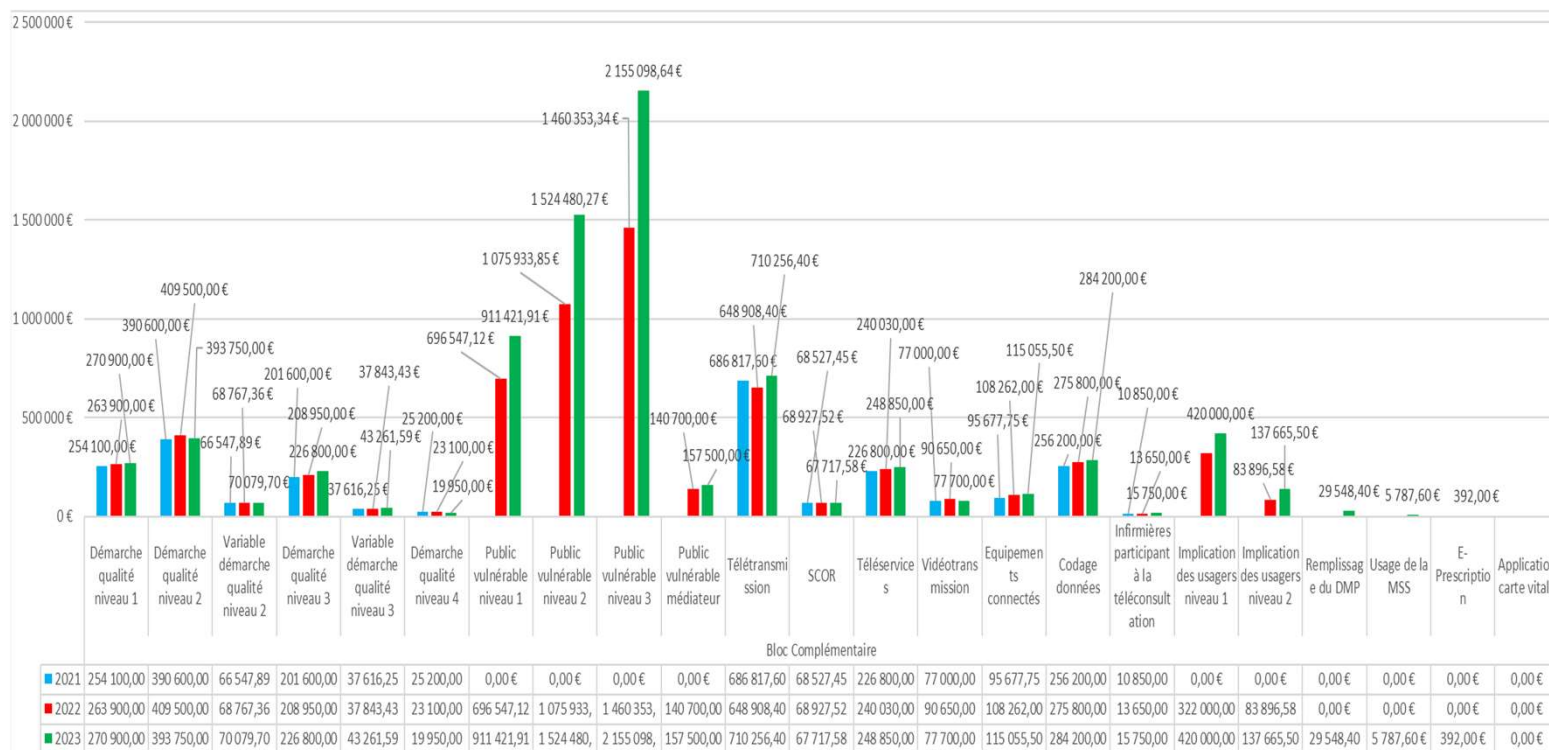
ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Système d'information



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bloc complémentaire



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Accès aux soins



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Travail en équipe



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Système d'information



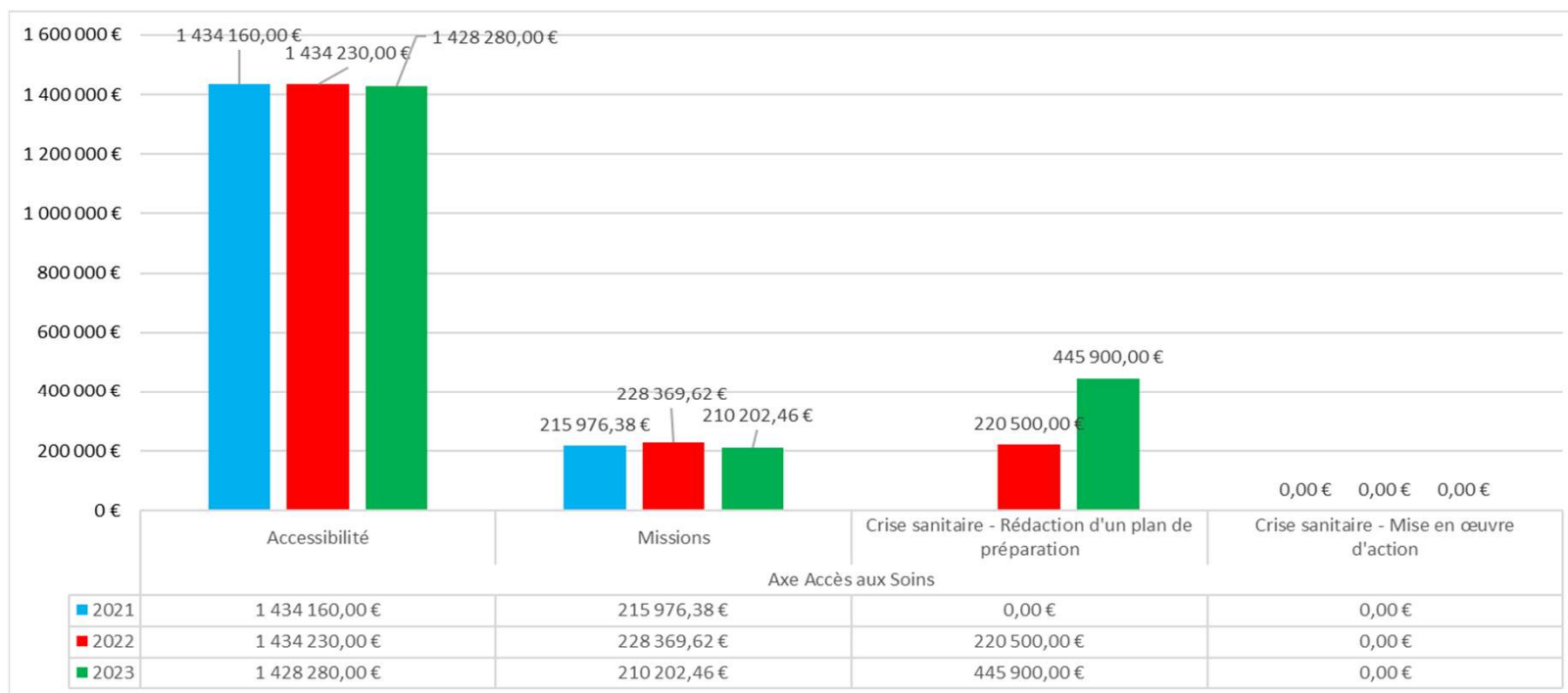
ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bloc complémentaire



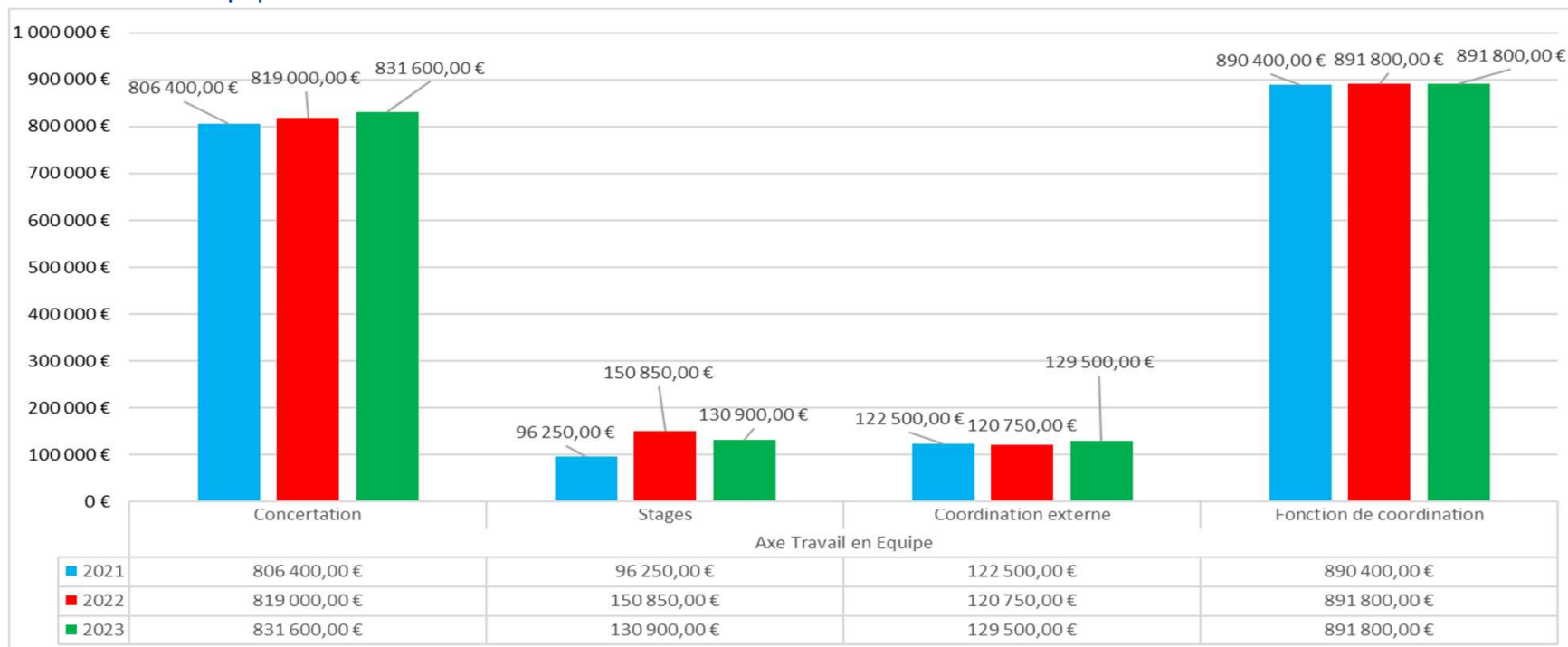
ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Accès aux soins



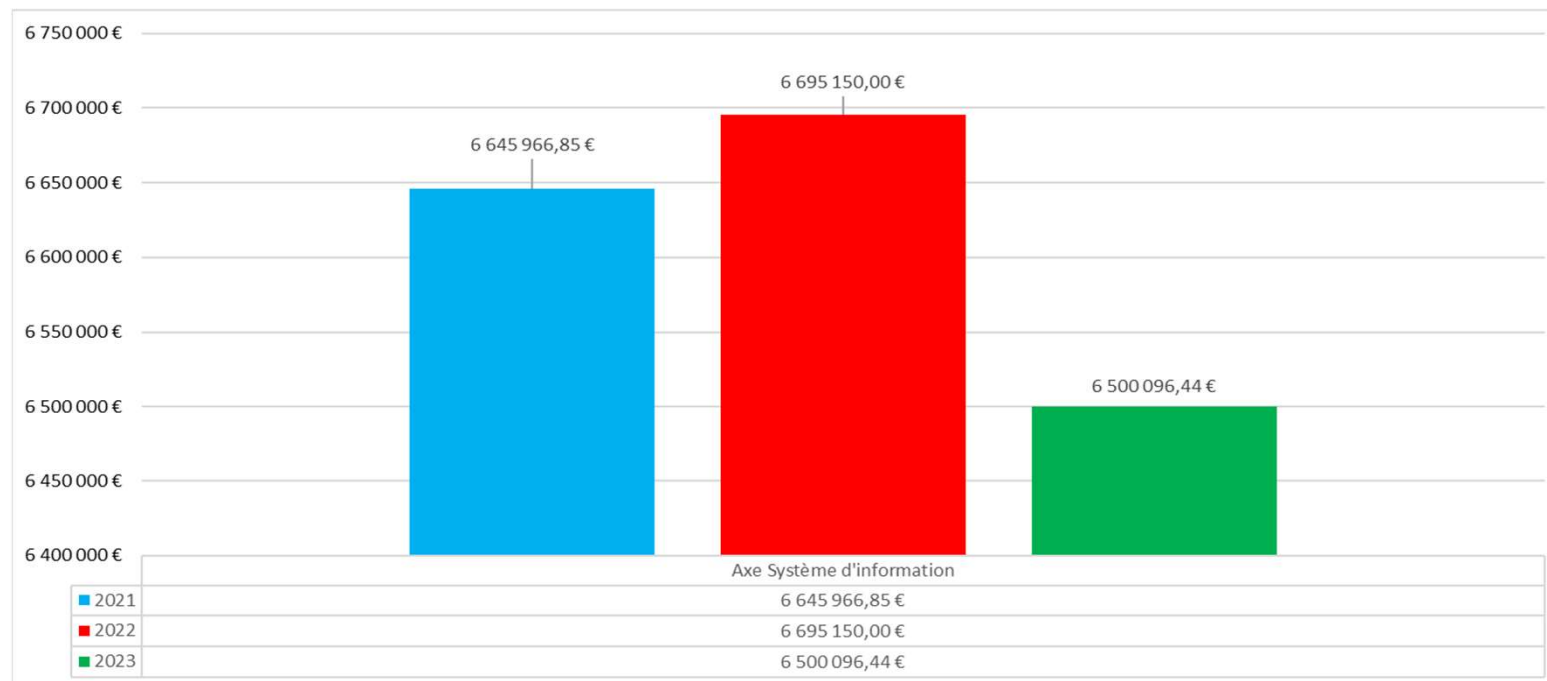
ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Travail en équipe



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Axe Système d'information



ANALYSE DES EVOLUTIONS DE LA REMUNERATION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DES CDS 2023

Bloc complémentaire

